



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes lors de l'utilisation de produits dangereux.

Dans un établissement scolaire, une classe, un réfectoire, une cour de récréation, une plaine de jeux, on peut retrouver des substances méconnues ou inconnues, parce qu'abandonnées par manque d'ordre lors d'un précédent usage approprié (nettoyage, entretien, peinture, jardinage...). Ces substances peuvent être sources de risques pour la santé, soit par inhalation, soit par ingestion ou par simple contact avec la peau. La méfiance est donc de rigueur...

Sans entrer dans des considérations toxicologiques pointues, on peut dire que ces produits peuvent être classés en quelques catégories suivant le dommage qu'elles peuvent provoquer à un organisme: produits nocifs, irritants, toxiques, inflammables voire explosifs ainsi que les produits nocifs pour l'environnement¹.

L'introduction de ces produits dans un établissement doit se faire en suivant des procédures bien particulières. Celles-ci portent sur les risques potentiels liés à leur présence. Il faut également analyser ces risques en termes de danger pour la santé et bien sûr prendre les mesures de prévention adéquates.

Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 - OBSERVER LA SITUATION...

ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
→ Les locaux de cours		
Les locaux sont propres et nettoyés régulièrement.		
Les produits dangereux sont stockés hors de portée des enfants.		
Des règles sont rappelées par l'enseignant lors de travaux de bricolage, d'ateliers ou d'expériences physico-chimique.		
Les produits dangereux et leurs récipients sont éliminés dans les poubelles qui leur sont réservées.		
L'utilisation des produits dangereux par les élèves ne peut se faire qu'en présence d'un adulte encadrant.		
→ Cuisine et réfectoires		
Ces locaux sont propres et nettoyés régulièrement.		
Dans les réfectoires, en dehors des effets personnels (vêtements, cartables), il y est interdit d'apporter des produits autres que les produits alimentaires.		
Dans les cuisines collectives, un réduit ou armoire est particulièrement destiné à stocker les produits de nettoyage.		
Les poubelles sont en nombre suffisant et vidées quotidiennement par le personnel.		
Les produits dangereux et leurs récipients sont éliminés dans les poubelles qui leur sont réservées.		
L'utilisation des produits dangereux par les élèves ne peut se faire qu'en présence d'un adulte encadrant.		
→ Le mobilier, les jeux et le matériel		
Pour l'entretien du mobilier, du matériel et des engins de jeux, il est fait appel à du personnel formé.		
Le personnel emploiera des produits appropriés dont il connaît le bon usage et les risques pour la santé (solvants, dégraissants...) et l'environnement.		
La procédure d'achat comprend la liste des produits utilisés dans l'école.		
Une note écrite diffusée à tout le personnel confirme les produits utilisés et interdit l'entrée de tout autre produit dans l'école.		
Ces produits seront correctement étiquetés selon les normes en vigueur déterminant leur degré de dangerosité.		
Un service – par exemple le SIPPT – gardera un exemplaire des Fiches de données de sécurité.		
Dans la mesure du possible les produits dangereux et/ou polluants seront remplacés par des produits inoffensifs, moins dangereux et peu polluants.		
Les produits stockés le seront dans un emballage adéquat, mentionnant à tout moment les risques pour la santé et la sécurité. Ces mentions seront lisibles et libellées en français.		
Lors du transvasement de produits en vrac dans de plus petits récipients, il est obligatoire d'indiquer leur nature sur les petits récipients et d'y apposer les pictogrammes de danger.		



ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
→ La cour de récréation et les espaces de jeux		
Le stockage de produits dangereux dans la cour de récréation peut être source de danger. On veillera à interdire ces stockages.		
En cas de stockage transitoire (ex : déchargement d'un camion, d'une livraison), un espace correctement balisé avertira de la présence des risques liés aux produits. Il sera régulièrement vérifié par un adulte.		
Le rôle et les fonctions des adultes qui assument la surveillance de la cour de récréation ont été définis ; ils seront informés des risques potentiels liés aux produits dangereux.		
Les produits utilisés pour l'entretien extérieur du site (désherbants, herbicides...) seront utilisés par du personnel formé à leur usage. Ils seront correctement étiquetés.		
Ces produits - dont les produits phytosanitaires - seront conservés dans des armoires ou dans des réduits fermés à clef, inaccessibles aux enfants.		
Ces produits, de même que leur emballage, ne seront jamais laissés à l'abandon sur les aires de jeux.		
→ Formation relative aux risques d'exposition aux produits dangereux		
Le personnel manipulant les produits dangereux sera formé aux risques des produits qu'il manipule.		
Cette formation se fera en collaboration avec les services de prévention liés à l'institution (Médecine du travail, Conseiller en Prévention et Protection au Travail).		
Des activités de sensibilisation et d'information concernant l'usage de produits dangereux seront intégrées dans le programme scolaire (Qu'est-ce qu'un produit dangereux ? Quel conseil demander face à un produit inconnu ? Quelles précautions prendre : ne pas toucher, ne pas boire, ne pas manger, ne pas respirer).		
Un apprentissage de base à la lecture des pictogrammes de danger sera donné (Que veut dire la tête de mort ? La flamme ? ...).		
→ Comportement des élèves face aux produits dangereux		
Les élèves connaissent les risques lorsqu'ils sont en contact avec des produits inconnus, donc potentiellement dangereux.		
Ils maîtrisent les informations reçues sur les produits dangereux.		
Ils connaissent la signification des pictogrammes de danger.		
En cas d'incident (suite à une ingestion ou inhalation fortuite voire à une brûlure de la peau), ils savent à quel adulte s'adresser.		



ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
→ Dispositifs en cas de traumatisme		
Le personnel est formé aux premiers secours.		
La trousse de secours, conforme aux recommandations, est disponible et en ordre (vérifiée 1 fois par mois et remise en ordre après chaque utilisation).		
Les numéros à former en cas d'urgence sont connus dont le 112 (pour les pompiers et les ambulances) et celui du Centre antipoisons (070/245.245).		
Tous les adultes présents dans l'école connaissent l'existence de la liste des fiches de données de sécurité. Ils savent où elle se trouve ainsi que la personne qui en est responsable.		

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs de risque a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Élèves	→ Encadrement pédagogique et éducatif	→ Environnement physique et matériel	→ Environnement socio-économique
<p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de risques de blessures ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'éveil et de curiosité de l'enfant. • Age/Genre. • Inexpérience des élèves vis-à-vis des produits dangereux. • Faible niveau d'information des élèves sur les risques de traumatismes face aux produits dangereux et sur la prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissance des risques d'exposition aux produits dangereux par les enseignants et surveillants scolaires. • Absence de contrôle de la sécurité des locaux où se tiennent des activités. • Absence de programme pédagogique intégré dans le cursus scolaire relatif aux dangers d'exposition à des produits dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> • État de propreté et de salubrité des locaux et lieux de jeux fréquentés par les élèves. • Absence de documentation concernant les produits utilisés et stockés dans l'établissement. • Présence de produits inconnus, non étiquetés et dans des emballages inadéquats (non marqués). • Absence de balisage de lieux de stockage de produits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de lieux de stockage et rangement des produits dangereux (détergents, dégraissants, produits d'entretien des sanitaires, des jardins). • Inexistence d'une procédure de commande des produits utilisés, incluant la nécessité de disposer des Fiches de données de sécurité et de santé des produits.
<p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Age. • Type de contact avec la substance dangereuse (contact cutané, inhalation, ingestion). • Gravité du traumatisme lié à la nature du produit dangereux et à la brusquerie des effets. • Comportement de l'enfant traumatisé (brûlure, malaise, perte de connaissance). • Comportement des autres élèves. • Capacité à demander de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de connaissance de la dangerosité des produits. • Sous-estimation des risques encourus. • Absence de maîtrise des premiers soins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits dangereux non, ou mal étiquetés. • Stockage de produits non renseignés. • Balisage des réserves de produits non établi. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de trousse de secours.
<p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de premiers soins. • Incapacité à en parler à un ami. • Séquelle physique suite au contact avec un produit agressif (acide, mordant) et syndrome post-traumatique (peur). • Fragilité de santé : douleur physique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de réfléchir à la présence d'un produit agressif accessible à des enfants non sensibilisés aux risques. • Revoir la méthode de commande des produits dangereux et leur distribution dans les divers locaux de l'institution. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de suivi par un service de santé. • Pas de correction de la situation « à risque » après l'événement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de soins éloigné ou pas contacté. • Banalisation de l'incident ayant engendré le traumatisme.

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Mesures liées aux élèves	→ Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif	→ Mesures liées à l'environnement physique et au matériel	→ Mesures socio-économiques
<p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités de sensibilisation à l'usage des produits inconnus et donc potentiellement dangereux. Informar des dangers de brûlures, de troubles de santé liés à l'ingestion et à l'inhalation de produits dangereux. Sensibiliser à la nature toxique de certains produits, voire de certaines plantes dans l'environnement des espaces de jeux. Former à la méfiance vis-à-vis de tout produit inconnu. 	<ul style="list-style-type: none"> Former le personnel enseignant, de cuisine, de maintenance aux risques des produits dangereux. Sensibiliser le personnel aux risques et aux conséquences des traumatismes liés à l'utilisation des produits dangereux chez les élèves. Organiser des activités de sensibilisation avec les élèves. Former les adultes au maintien des règles de sécurité tels que le stockage en des lieux adéquats, et à l'étiquetage des produits. Contrôler la commande et l'entrée dans l'établissement des produits dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des lieux d'entreposage adéquat dans les locaux : armoire de stockage fermée à clefs, balisage des stockages. Etiqueter les produits dangereux et les laisser dans leur emballage d'origine. Désigner un responsable sécurité qui gèrera la commande et la distribution de ces produits. Réfléchir à la possibilité de disposer pour le même usage de produits alternatifs moins dangereux et moins polluants. Vérifier l'ordre et la propreté des lieux de cours et de jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à la disposition de lieux de stockage adéquat. Commander des armoires adéquates pour le stockage, munies de dispositif de fermeture.
<p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Savoir donner l'alerte et prévenir un adulte. Rester calme. Eloigner les autres élèves de la source de danger. 	<ul style="list-style-type: none"> Équipe éducative formée aux premiers secours. Disposer des numéros utiles, dont le Centre Antipoisons. 	<ul style="list-style-type: none"> Boîte de secours à disposition et toujours en ordre. 	

→ 3 – Prendre des mesures préventives (suite)

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Mesures liées aux élèves	→ Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif	→ Mesures liées à l'environnement physique et au matériel	→ Mesures socio-économiques
<p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander de l'aide. • Parler de l'événement en classe et revoir l'information sur les produits dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une procédure et d'outils de débriefing à utiliser dans l'institution pour étudier les conditions de survenance du traumatisme avec les élèves. • Former le personnel chargé des commandes à la nécessité de suivre la procédure adéquate, incluant l'avis du Conseiller en Prévention et Protection au Travail. • Étudier les alternatives possibles pour l'utilisation des produits et de leur stockage. • Prendre les mesures pour éviter la répétition de l'événement : rendre les produits inaccessibles aux enfants, surveiller les rangements et l'étiquetage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'accès facile pour les services de secours. • Procéder aux réparations ou au remplacement du matériel. • Remédier à toute forme de stockage et d'entreposage qui privilégie les risques (armoires non fermées, récipients dégradés ou non fermés hermétiquement, produits toxiques remisés dans des locaux ou armoires sans fermeture à clef). 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à la disposition des services de secours les Fiches de données de sécurité et de santé.



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Substances dangereuses. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2006 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Centre antipoisons belge. Produits ménagers.
Disponible sur <https://www.centreatipoisons.be/produits-m-nagers> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Centre antipoisons belge. Que faire en cas d'intoxication.
Disponible sur <https://www.centreatipoisons.be/que-faire-en-cas-d-intoxication> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Prevent. Analyse des risques liés aux produits dangereux : expérience sur le terrain.
Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2LvqxTS> (Dernier accès le 17/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Pour en savoir plus, on peut consulter le site internet *Comprendre les symboles, ça peut sauver des vies* du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ou plus spécifiquement les infographies « Produits chimiques : Quelle signification des nouveaux pictogrammes » et « Liste des nouveaux symboles de danger ».

Accessibles via (url raccourcie) <https://bit.ly/3cxuidY>

et https://www.symbolesdanger.be/sites/default/files/public/content/spf_danger_picto_a4_v5_fr.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)

